A20c

31 pieces

John Carter Brown
Library
Brown University

RÉCLAMATIONS
ET OBSERVATIONS
DES COLONS,

Sur l'idée de l'Abolition de la Traite et de l'affranchissement des Nègres.

SECONDE ÉDITION.

Septembre 1789.

RPJCB

RÉCLAMATIONS ET OBSERVATIONS DES COLONS,

Sur l'idée de l'Abolition de la Traite et de l'Affranchissement des Nègres.

« Une inquiétude générale, un desir exagéré » d'innovations se sont emparés des esprits, et » finiraient par égarer totalement les opi- » nions, si l'on ne se hâtait de les fixer par » une réunion d'avis sages et modérés. »

C'est ainsi que s'est exprimée Sa Majesté ; et tel est le langage convenable à un Souverain qui, du haut d'un trône où l'ont placé les destinées, supérieur aux cris des passions et des intérêts divers, mais assez près de ses Peuples pour entendre leurs justes réclamations, les appelle près de lui, non pour leur prescrire ou pour en recevoir des lois, mais,

de concert avec eux, pour en établir qui ne soient que l'expression du vœu général, les garans du bonheur public, et la base inébranlable de l'Empire ; non pour se laisser égarer par le fanatisme et l'enthousiasme, qui peignent tout sous des couleurs fausses et outrées, mais pour être guidé par la raison, dont l'emploi est de mettre les objets à leur place et sous leur vrai point de vue ; non pour prêter l'oreille à de pompeuses et violentes déclamations, mais pour connaître la vérité, dont la lumière douce et bienfaisante, loin de brûler, loin de détruire, éclaire, échauffe, vivifie.

Oui, sans doute, il est temps de ramener l'opinion publique égarée, enflammée sur beaucoup de questions auxquelles tiennent la tranquillité publique et la marche assurée du Gouvernement. Parmi ce nombre est celle de l'esclavage des Nègres, qui a donné naissance à tant d'écrits, et produit une fermentation qui menace les Colonies françaises d'un embrâsement prochain, et d'une révolution funeste à la métropole elle-même.

Mais quelles en doivent être les victimes ? quels sont ceux qu'il s'agit de venger ? qui donc excite cet incendie ? Des Français,

poussés par un zèle, respectable dans son origine et dans ses motifs, mais mal éclairé, mais devenu trop ardent, ne craignent pas de mettre en danger les propriétés, l'existence de leurs concitoyens, de leurs frères, et d'exposer les Colonies à la plus horrible catastrophe. Bientôt ces possessions si précieuses offriront un spectacle qui effraie l'imagination. Tous les liens de la subordination sont rompus, tous les travaux sont abandonnés ; les scènes les plus cruelles se préparent ; l'affreux signal est donné : au nom de liberté, tout s'écrie, tout s'arme, et déjà . . . . .

Ces tableaux sont-ils exagérés ? Y ont-ils bien réfléchi, ces passionnés défenseurs de la cause des Noirs ? Ignorent-ils, ou peuvent-ils se dissimuler la réalité de ces effets désastreux ? Tout dit que ce ne sont point de fausses terreurs ; tout autorise donc les Colons poursuivis sans mesure, calomniés, déchirés sans ménagement ; tout les force à réclamer hautement la protection de la métropole, dont ils se font gloire d'être les enfans les plus affectionnés. Que la Nation assemblée les reçoive dans son sein ; qu'elle accueille leurs doléances ; qu'elle leur assure

les secours les plus prompts et les plus efficaces. Et puisqu'on attaque avec tant d'acharnement leurs propriétés par l'idée de l'affranchissement futur des Nègres, et l'espoir de l'accroissement de leur culture par celle de l'abolition présente de la traite, qu'elle daigne prendre en considération l'exposé de la situation et de la manière d'être des Colonies, de tous leurs rapports avec la métropole, du système meurtrier par lequel on tend à les anéantir, et du véritable régime qui peut seul les entretenir et les faire prospérer.

Les défenseurs des Noirs (c'est ainsi qu'ils se qualifient, et ils pourraient, à juste titre, s'appeler les persécuteurs des Blancs), ces défenseurs posent pour principe, que l'esclavage étant une usurpation révoltante, et le plus grand mal qui puisse exister sur la terre, il faut l'attaquer dans sa racine. D'abord renoncer à l'instant même à la traite, et préparer l'extinction de l'esclavage dans les colonies, par l'affranchissement successif des Nègres dont elles sont peuplées. Ils sont persuadés qu'on pourrait y substituer des cultivateurs Blancs, ou les y employer en con-

currence avec les Nègres devenus libres. Enfin, si toutes ces choses sont impossibles, ils conseillent d'abandonner plutôt les Colonies.

Renversons l'ordre de ces questions, et commençons par examiner la dernière.

Il faudrait donc demander, 1°. si les Colonies sont utiles ou non à la métropole. Dans le cas de la négative, et en supposant que celle-ci voulût les abandonner, examiner si elle aurait le droit, avant cet abandon, d'y changer le régime actuel, et de terminer ses relations avec elles en portant l'atteinte la plus forte aux propriétés.

Or il est évident que tout ce que pourrait faire la métropole décidée à ce sacrifice, ce serait de les abandonner à elles-mêmes, en leur laissant le soin de conserver leur manière d'être, ou d'y apporter des changemens, si elles le jugeaient convenable. Autrement ce ne serait pas les abandonner, ce serait les détruire. Abandonner, c'est renoncer à la possession, et même au droit de puissance et de domination ; et ce serait la dérision la plus révoltante, ce serait l'acte le plus tyrannique que de commencer par dé-

truire ce que l'on reconnaîtrait ne vouloir plus ni gouverner ni posséder.

Dans le cas de l'affirmative, et en admettant que la métropole doit et veut conserver ses colonies, il faut examiner s'il est possible de le faire,

1°. En abolissant absolument et dès-à-présent la traite.

2°. En préparant l'extinction de l'esclavage.

C'est-là le point le plus essentiel, et celui sur lequel s'élèvent les plus fortes objections. Il est inutile d'en renouveller ici la liste tant de fois répétée ; et les Colons de France se bornent à faire la déclaration suivante, au nom de leurs compatriotes, desquels ils ne craignent pas d'être désavoués.

Nous n'avons point d'intérêt direct à demander le maintien de l'esclavage ; nous le regardons seulement et le soutenons désormais inhérent à la constitution des Colonies, et nous sommes disposés à en admettre la suppression,

S'il est démontré que l'on peut s'en passer ;

Si l'on offre un plan, non pas spéculatif, mais admissible, mais praticable, dans lequel

on trace, clairement et sans lacune, le passage délicat de ce nouvel ordre de choses avec l'ancien ; de manière à ce que l'état, dont les Colonies font partie, et avec lequel elles ont la connexité la plus étendue, ne souffre point de convulsion, et que la sûreté et les propriétés des Colons n'éprouvent qu'une très-légère atteinte (1) ;

S'il est bien constaté que l'Angleterre, qui paraît disposée au renoncement à la traite, n'ait point d'intérêt à nous l'inspirer.

Tels sont les élémens d'un problême qu'il faut tâcher de résoudre par la méthode de l'analyse que nos maîtres nous ont enseignée, et dont il est probable qu'ils ne voudront pas s'écarter.

Il faudrait donc s'abstenir de toucher à la question de l'esclavage considéré moralement, sur laquelle nous sommes tous d'accord. Autrement nous serions arrêtés dès le

---

(1) L'Angleterre, bien loin de renoncer à la traite des Noirs, vient, dans cette derniere session du Parlement, de diminuer les gênes qu'elle avoit mises à ce commerce dans la session précédente.

On se contentait d'abord d'imiter cette Nation. Nous voulons maintenant aller plus loin qu'elle en Raison, en Politique, en Humanité.

premier pas, et ne pourrions plus nous entendre. Qu'on y prenne bien garde, c'est le vrai nœud de la question ; et si elle se posait de cette manière, ainsi que le prétendent les défenseurs des Noirs,

Il est évident que l'esclavage est l'effet d'un principe vicieux.

Donc toutes ses conséquences sont vicieuses ;

Donc il faut le proscrire.

La clarté du premier axiome fixant les esprits et les préparant à reconnaître les deux autres propositions comme incontestables, ferait peut-être décider la question conformément à leurs vues.

Mais ne conviendrait-il pas de la poser ainsi ?

Quoique l'esclavage soit l'effet d'un principe vicieux,

Est-il bien sûr que toutes les conséquences en soient vicieuses ?

Et ne peut-on pas avoir de très-fortes raisons de le maintenir, ou de trop grands obstacles à surmonter pour le détruire ?

Il s'ensuivrait une discussion qui est écartée par la première méthode de raisonnement ; mais nos adversaires ne prétendront sans

doute pas qu'elle doive être préférée. Il n'y a qu'un seul cas où elle dût l'être ; c'est celui de la formation d'un Etat. Alors il faudroit s'énoncer ainsi :

Il est évident que l'esclavage est l'effet d'un principe vicieux.

Donc il est à craindre que toutes ses conséquences ne soient vicieuses.

Donc il ne faut pas l'admettre.

Ce raisonnement alors serait aussi juste qu'il l'est peu, en partant du point où nous sommes parvenus. Car pouvant admettre ; ou non, un principe vicieux, il est très-raisonnable de le rejeter, ne fût-ce que par la crainte de ses conséquences : au lieu que, ce principe une fois admis, l'avantage d'en souffrir, ou l'inconvénient d'en rejeter les résultats est du moins problématique.

C'est le seul moyen de tirer la question du point de vue purement moral dans lequel on veut la renfermer, et c'est la poser avec plus de justesse en combinant ce principe de morale (qu'il faut reconnaître sans balancer) avec les considérations politiques auxquelles il est impossible qu'on se refuse. Car si, pour changer ou détruire un ordre de choses quelconque, il ne s'agit que d'y

appercevoir de l'immoralité, ou le renversement de ce que l'on appelle les loix de la nature, savoir de l'égalité, de la liberté, ces droits reconnus inhérens à l'homme, et dont la violence seule, dit-on, a pu le priver, dans ce cas, tout présente autour de nous cet affligeant tableau ; ce contraste frappant de l'opulence avec la misère ; cette supériorité, cet ascendant des puissans et des riches sur les indigens et les faibles ; cette lutte étonnante et continuelle dans laquelle le plus grand nombre cède au plus petit.

En vain on dira que l'esclavage n'est pas comparable à tout cela ; que c'est le dernier terme de dégradation de l'homme : il n'en sera pas moins vrai que, si l'esclave a droit de se plaindre de n'être pas libre, et de vouloir le devenir, le pauvre a droit de se plaindre de n'être pas riche, et de demander les richesses ; le citoyen des classes inférieures a droit de se plaindre de la place où il se trouve, et de demander les honneurs et les rangs les plus élevés ; et malgré l'ancienneté des usurpations qui ont produit entre les hommes cette prodigieuse disproportion, il n'est pas douteux qu'en remontant d'âge en

âge, et en parcourant les diverses époques auxquelles l'homme a successivement perdu quelques parcelles de son indépendance et de son égalité originaires, on parviendra enfin au moment où elles existaient dans toute leur intégrité. Eh bien ! le croiriez-vous fondé à réclamer, sans restriction, à l'instant même, la jouissance de tous ces biens usurpés sur ses ancêtres, la liberté, la richesse, la puissance, ou plutôt l'égalité dans le partage de ces deux derniers attributs ? Croyez-vous qu'il en ait le droit, que cela se puisse, et qu'il soit de l'intérêt de la société qu'une partie quelconque de ses membres tende à ce but ?

Qu'on ne dise pas que c'est là ériger l'esclavage en principe, et vouloir le consacrer dans le temps même où il s'agit de l'anéantir, s'il est possible. Non, ce seroit dénaturer l'idée et en empoisonner les conséquences.

L'esclavage est un mal ; mais il existe ; mais il n'est pas du fait des Colons ; mais on ne peut le détruire sans les plus fâcheux résultats ; mais il est moins dur en Amérique qu'on ne se plaît à le publier ; mais les Colons sont disposés à adopter les adoucisse-

mens qui tendraient à la conservation de leurs Nègres, à laquelle ils ont le premier et le plus grand intérêt.

Que l'on daigne faire ces distinctions essentielles qui intéressent doublement les Colons, en ce qu'elles écartent une imputation calomnieuse, et en ce qu'elles remettent la question à sa vraie place.

L'esclavage, dans son origine, est une usurpation : c'est le droit du fort sur le faible, c'est celui du vainqueur sur le vaincu. Mais si l'ancienneté de l'usurpation n'en rend pas moralement le titre plus favorable ; si, aux yeux de la raison, la loi du vainqueur impitoyable paroît dure et excessivement injuste, du moins l'ordre civil l'a admise et légitime une telle possession. Elle est devenue une propriété que les lois garantissent, ainsi que toutes les autres, sous l'obligation tacite imposée par l'humanité à tout ce qui est riche ou puissant, de secourir tout ce qui est faible, tout ce qui souffre, tout ce qui est opprimé.

L'humanité dit aux riches : Ces biens, ces terres que vous possédez font partie du domaine général qui appartenait jadis en commun au genre humain. Vos ancêtres, vos

auteurs plus industrieux, plus actifs, mieux servis par le hasard, peut-être en reconnaissance de quelques découvertes précieuses aux hommes, ont acquis ou obtenu une portion plus considérable que celle de leurs voisins et de leurs égaux. Cette possession est légitime ; le temps l'a consacrée ; les lois, l'intérêt de la société vous en assurent la conservation. Jouissez donc de ces biens : mais sachez en faire un noble et digne usage. Autour de vous, sous vos yeux, vos semblables, vos frères, des hommes languissent dans les horreurs de l'indigence. Secourez-les, soulagez-les : ils ne vous disputeront pas ces richesses qu'une main libérale et bienfaisante partage avec eux ; ils vous béniront, vous ferez des heureux, et vous le serez vous-mêmes.

Elle dit aux grands : c'est aux vertus de vos ancêtres, c'est à des services utiles ou éclatans rendus par eux à la patrie que vous devez ce lustre qu'accroît encore la nuit des temps et l'antiquité des races. Mais ces titres éminens, ces places distinguées, qui semblent être devenus un domaine inaliénable dans vos familles, ne vous élèvent au-dessus des autres hommes que pour vous assurer les moyens de les servir et de les

défendre. Les lois sociales ne perpétuent en vous ces honorables jouissances que sous la condition de remplir le plus beau, le plus sacré des ministères, celui d'être utile à ses semblables. L'honneur seul peut soutenir des droits acquis par l'honneur. La vertu seule peut légitimer ces distinctions accordées par l'estime et la reconnaissance publique. Descendans de ces héros qui fondèrent ou défendirent l'Etat, ils vous ont prescrit le devoir d'en partager et non d'en aggraver le fardeau ; ils vous ont recommandé tout ce qui réclame des secours, vos inférieurs, vos vassaux, les indéfendus. Soyez-en donc les ardens, les généreux protecteurs ; n'usez de votre puissance et de votre crédit que pour plaider leur cause. Ils ne vous envieront plus que ce pouvoir heureux de faire du bien ; ils vous béniront, ils vous respecteront, ils vous honoreront comme des dieux tutélaires.

Colons, ces Nègres que vos pères vous ont transmis, ceux qu'un usage autorisé livre dans vos mains, ne sont esclaves que par l'effet d'une ancienne usurpation. Un zèle indiscret et persécuteur jette des doutes sur la nature de vos droits, voudrait vous en dépouiller,

pouiller, et va jusqu'à vous peindre des couleurs les plus odieuses. Désavouez ces calomnies atroces et extravagantes. Ne craignez pas, ne rougissez pas de défendre ces propriétés que l'on vous dispute. La justice, l'intérêt de l'état vous en assurent la possession et repoussent les atteintes que l'on y voudrait donner; mais ce n'est qu'à un prix; mais pour réparer, pour expier cet ancien, ce premier attentat, sur lequel sont fondés tous vos droits; mais si vous voulez jouir de vos biens sans remords, et les posséder sans crime, écoutez la voix de l'humanité, celle de votre intérêt même: elles vous prescrivent de ménager vos Nègres, de les gouverner suivant les règles de la raison et de l'équité naturelles. Ils ne sentiront plus, ils oublieront leurs chaînes devenues si légères; ils vous chériront, ils vous béniront; vous les conserverez, et ils vous enrichiront.

De telles maximes déshonorent-elles l'esprit humain? Faut-il craindre de les avouer? Tendent-elles au renversement de la société, à en troubler l'ordre? Ou plutôt n'en sont-elles pas conservatrices? Ou vaudrait-il mieux proposer de nouvelles loix agraires? Veut-on revoir encore la révolution des

Gracques et les scènes de Spartacus ?

Lorsqu'enfin les Colons, en s'opposant aux prétentions d'un zèle réformateur et aveugle, font sentir tous les inconvéniens qui résulteraient de ces plans chimériques ; lorsqu'ils conviennent de quelques changemens utiles à faire dans le régime actuel, osera-t-on leur dire que ce sont des aveux arrachés ; que c'est le dernier cri de l'intérêt tremblant pour la sûreté de ses trésors, et qui consent à en abandonner une partie pour s'assurer le reste ? Ce serait une injustice, un outrage de plus. Depuis long-temps ils avoient hautement reconnu quelques imperfections du régime des Colonies, et ils en avaient demandé la réforme. Qu'il leur soit donc permis de renouveller ici cette profession de foi qui est particulièrement consignée dans l'écrit d'un de leurs compatriotes (1) ; et cela dans un temps où ne se montraient pas encore, du moins avec tant d'assurance, ces ardens défenseurs de la cause des Noirs. Ils la déposent sous les yeux de la Nation, et ils en demandent acte.

---

(1) Discours sur l'esclavage des Nègres, fait en 1785, et publié en 1786, pag. 106 et suiv.

Résumons-nous. Que disent, que veulent ces prétendus Philantropes ? Ils disent que l'esclavage est un mal, et ils veulent qu'on l'anéantisse, parce que c'est une usurpation, parce que c'est un mal, parce que l'on peut s'en passer. Les colons répondent à ces trois chefs :

1°. Que la société serait renversée si l'on prétendait annuller toutes les usurpations sur laquelle elle est fondée : et ils croient ce point démontré ;

2°. Qu'il est impossible de guérir tous les maux résultans de l'ordre civil, sur-tout lorsqu'ils y sont tellement enracinés, tellement entrelacés, qu'il faudrait abattre l'arbre pour le débarrasser de toutes les lianes parasites qui l'étouffent ou le font languir : et cette vérité n'est que trop incontestable ; qu'une foule d'obstacles s'opposent à l'extinction de l'esclavage dans les Colonies : et ces obstacles sont réels, évidens, insurmontables ; qu'en admettant qu'ils ne sont pas indéfiniment insurmontables, on ne peut prévoir ce changement désiré, et en quelque sorte inespéré, que par l'effet d'adoucissemens successifs, et gradués par l'art le plus habile et les nuances les plus fines ;

3°. Que l'idée de remplacer, dans les Colonies, les Nègres par des cultivateurs Blancs est impraticable, et serait funeste à la métropole (1). « Combien de raisons, en effet, » se réunissent pour la proscrire. En voici » quelques-unes. Il faudrait ne songer à » transporter dans les Colonies que la sur- » abondance de la population, après s'être » bien assuré que la terre et les arts, en » Europe, seraient suffisamment pourvus » de bras. Admis par la politique, il faudrait » encore que ce projet ne fût pas meur- » trier. Or, c'est une vérité de fait que nos » Français, soumis aux travaux de la cul- » ture, ne pourraient résister à l'action » d'un climat brûlant, sous lequel ils ne » sont pas nés. On ne pourrait leur offrir » *ou la certitude d'un meilleur sort qui les* » *décidât, ou l'espoir d'un avenir brillant* » *qui les séduisît.* Si on leur montrait la » vérité, ils se refuseraient à la transplan- » tation; si on la leur cachait, ce serait » les tromper, et l'erreur serait bientôt » connue. Si l'on n'envoyait que des cri- » minels, ainsi que quelques gens l'ont pro-

(1) Voyez Précis sur l'Esclavage, pag. 28 & suiv.

» posé, ce serait une faute capitale en po-
» litique et en administration, que l'on ne
» tarderait pas à reconnaître, mais qui se-
» rait difficile à réparer. En supposant ap-
» planis les obstacles qui s'opposent à l'ad-
» mission des Blancs en place des Nègres,
» combien d'autres à combattre relatifs à leur
» demeure, aux moyens de pourvoir à
» leur subsistance, à leurs salaires, à la
» discipline, etc.

Les défenseurs des Noirs disent que, si cela est bien prouvé, il faudrait courageusement abandonner les Colonies ; et, par un de ces rapprochemens prétendus lumineux, qui font tant d'impression sur certains esprits, ils apprécient cette vaine jouissance de quelques livres de sucre et de café, achetée par les gémissemens et les larmes de cinq cents mille infortunés.

Pour répondre sérieusement à une réflexion aussi légère, et à une imputation aussi grave, les Colons observent,

Qu'en se permettant de raisonner ainsi, il n'y a rien sur la terre qu'on ne pût facilement calomnier et empoisonner ; qu'il n'y a pas un seul Gouvernement qu'on ne parvînt à renverser de fond en comble.

Ne pourraient-ils pas vous dire : Ces vins délicieux, tous ces dons, tous ces tributs des divers élémens dont vos tables sont couvertes ; ces toiles, ces draps qui vous habillent, tous ces produits si variés de l'industrie et des arts, ou de nécessité première, ou de luxe et de superfluité ; non pas seulement ce qui satisfait les désirs capricieux du riche, mais ce qui sert, ce qui est utile à tous les hommes ; eh bien ! tout cela est acheté par les larmes et les gémissemens de plusieurs millions d'infortunés. Voulez-vous que nous les visitions ensemble, que nous les suivions depuis le moment où, pour eux, le travail commence à la faible lueur d'une lampe, jusqu'à celui où se termine une journée laborieuse, et trop courte encore pour ces malheureux chefs d'une famille nombreuse et affamée ? Qui nous empêcherait de vous offrir ici des scènes qui ne nous sont point inconnues, auxquelles nos cœurs ne sont point insensibles, et qui nous invitent à l'exercice de quelques vertus qui ne nous sont point étrangères ? Et ce pain dont vous vous nourrissez chaque jour n'est dû qu'au travail forcé de plusieurs millions d'hommes. Vous les peindrons-nous

ces infortunés, courbés vers un sol qui, fertile pour d'autres hommes, ne semble ingrat que pour eux seuls; arrachant à la terre ses trésors qui leur sont presque étrangers, et trop heureux, trop satisfaits lorsqu'il leur en reste une faible portion destinée à apaiser le plus impérieux des besoins !

Vous nierez peut-être la vérité de ces tableaux; vous contesterez la justesse de ces comparaisons. Mais nous en appelons à des témoins irrécusables, et aux esprits justes qui peuvent seuls les apprécier.

Sans doute ce spectacle de l'homme condamné, dans l'un et l'autre hémisphère, à un travail dur et presque continuel, et surtout aux pénibles soins de l'agriculture, rappelle cette terrible loi qui lui fut imposée dès le premier âge du monde : ce spectacle émeut tout cœur sensible, et fait naître les réflexions de tout être pensant. Mais en vain l'humanité forme des vœux, en vain la raison et le génie imaginent des plans, il faut céder à l'inflexible loi de la nécessité, il faut admettre et souffrir l'*inévitable effet de la société*, et même avec toutes les modifications que lui donnent ou d'anciennes coutumes, ou d'anciens préjugés, ou le génie

différent des peuples, ou l'influence des climats divers. La marche lente et mesurée des siècles peut seule amener quelques légers changemens dans ces causes secrètes et profondes ; mais les conseils répétés, les secours constans de la bienfaisance, et les soins infatigables et bien dirigés d'une bonne administration peuvent y apporter des adoucissemens. Ils y en portent en effet, et sur-tout lorsque s'y joint ce mobile puissant qui fait agir tous les hommes, l'intérêt. Examinez ce qu'il fait en faveur de ces Nègres dont vous exagérez l'infortune.

Voyez-les d'abord en Afrique, victimes des usages les plus barbares, ou prisonniers de guerre, ou soumis aux caprices d'un despote effréné, ou condamnés par des lois sanguinaires, dévoués à la mort, quelquefois aux plus affreux supplices, n'y échapper que par l'esclavage qui les livre dans nos mains. Vous contestez ces faits, mais ils n'en sont pas moins réels; tout le prouve, (1) et d'anciennes relations, et l'anecdote connue de Las Casas, et mille récits modernes, et la

(1) Voyez le Mercure de France du 25 Juillet.

propre déclaration de ces Nègres, tirés de l'intérieur des terres, où règne également, avec force, depuis un temps immémorial, et indépendamment du commerce qu'y font les Européens, l'esclavage, dont le nom seul révolte l'homme libre, l'esclavage pire que la mort : oui, pour qui n'y est pas né, pour qui ne le connut jamais, pour qui n'y peut imaginer ni souffrir la plus légère compensation. Mais n'établissez donc aucune comparaison entre des Européens, entre des peuples libres, et ces Nations si anciennement asservies, et croyez que pour elles l'esclavage est souvent un bienfait. C'est dans ces dispositions que les Nègres nous sont livrés ; et il s'agit maintenant de vous montrer quel est leur sort sur nos habitations.

(1) Vous y verriez des logemens commodes pour les Nègres, une nourriture assurée, saine et agréable ; un vêtement suffisant et analogue à la chaleur du climat ; des hôpitaux où les malades reçoivent tous les soins, tous les secours que leur état exige ; des femmes enceintes traitées avec les plus grands ménagemens ; des nourrices,

(1) Discours sur l'Esclav., page 65 et suiv.

des enfans, auxquels les maîtres prodiguent mille douceurs inconnues, ou bien rarement accordées à la classe, non pas des indigens, mais des artisans d'Europe ; des jardins cultivés par des Nègres, à qui seuls en appartient le produit, ainsi que celui des volailles et autres élèves qu'on leur permet de faire ; un pécule si sacré aux yeux du maître, qu'il ne se permet jamais d'y toucher, et qu'un usage, en cela contraire aux dispositions du Code Noir, en assure la propriété à sa famille ; enfin l'image de l'ordre, de l'aisance, du contentement, et de tout ce qui caractérise une bonne administration. Tel est le régime des habitations bien administrées. Toutes ne sont pas de même, nous en convenons ; mais toutes peuvent le devenir ; et les Colons non-seulement se prêtent à l'idée des adoucissemens raisonnables et admissibles, mais ils les sollicitent avec ardeur.

Voilà donc un point de fait qui contredit absolument un des apperçus les plus importans des défenseurs de la cause des Noirs, et qui suffirait pour faire crouler tout leur système. Il ne s'agit donc que de vérifier le bien annoncé comme réel, et de réaliser le mieux désigné comme possible.

Quant à l'abandon généreux et philosophique de ces Colonies à sucre, dont la possession leur paraît si indifférente pour un royaume tel que la France, il suffit d'offrir à la Nation assemblée un tableau précis de leurs productions, de tous leurs rapports avec la métropole, et de leur influence sur la prospérité nationale.

Ces avantages sont connus des gens instruits ; ils n'ont échappé à aucun des administrateurs : tous ont senti la multiplicité et l'importance de ces embranchemens qui portent la vie dans toutes les parties du corps politique, et entretiennent une réaction continuelle d'où dépend toute la force et la splendeur de la France.

Ecoutons l'un de ses plus habiles Ministres :

« Nous arrêterons-nous sur ces discours si » légérement hasardés sur l'inutilité des Co- » lonies ? Ce qu'on leur vend, dit-on tran- » quillement, on le vendrait aux Nations » étrangères. Le royaume ne perdrait rien » à cette révolution : mais crée-t-on ainsi » des acheteurs à son gré ? »

« Ce n'est pas faute d'une grande quantité » de toiles, de draps ou d'étoffes de soie,

qu'on n'en vend pas davantage aux autres » Nations : ce sont les limites de leurs be- » soins qui circonscrivent leurs demandes, » et non l'impuissance d'y satisfaire. Ainsi » c'est une belle idée politique que de con- » vertir une partie des denrées ou des ou- » vrages d'industrie du royaume, dans une » sorte de biens étrangers à son sol et à » son climat, et dont cependant aucun » pays de l'Europe ne peut aujourd'hui se » passer.

» D'ailleurs les marchandises qui viennent » des Colonies ne sont pas seulement le prix » des productions nationales que la France » y envoie, soit directement, soit indirec- » tement, par ses échanges, à la côte d'A- » frique : toutes ces exportations équivalent » à peine à la moitié des retours d'Améri- » que ; le surplus est la représentation et » des frais de navigation, et des bénéfices » du commerce, et des revenus que les » Colons dépensent dans le royaume.

» Que serait-ce si, en négligeant des pos- » sessions si précieuses, ou si en les perdant » jamais, la France se trouvait privée de » la créance du commerce qu'elle acquiert » annuellement par l'exportation des den-

» rées de ses Colonies ? Que serait-ce si elle
» avait encore à acheter des étrangers mêmes
» la partie de ces denrées qui est nécessaire
» aujourd'hui à sa propre consommation ?
» Une pareille révolution suffirait pour faire
» sortir de France annuellement beaucoup
» plus d'argent qu'il n'y en entre aujour-
» d'hui, etc. Ce n'est qu'en vendant pour
» 220 ou 230 millions de marchandises ou
» manufacturées, ou apportées des Colonies,
» que la France obtient une balance de
» commerce de 70 milions (dans laquelle
» les Colonies seules en fournissent quarante).
» Ce résultat est immense, et l'on ne doit
» jamais le perdre de vue, etc. *Ailleurs.*
» C'est donc une propriété magnifique que
» celle des Colonies d'Amérique. La gran-
» deur de la puissance de la France semble
» en assurer la longue possession, (1) etc. »

Que pourrions-nous dire de plus vrai, de plus énergique et de plus frappant ? Il ne nous reste peut-être qu'à développer le tableau de tous les avantages qui découlent du commerce des Colonies.

C'est pour elles que les champs de la Guyenne multiplient leurs blés et leurs vignes ; la Provence, la Touraine, leurs huiles e

leurs fruits; presque toutes les manufactures du royaume, les produits de la main-d'œuvre de leurs ouvriers. C'est pour elles que se façonnent, dans la capitale, les ouvrages agréables des arts et de luxe; dans toutes les provinces, les instrumens aratoires indispensables pour nos cultures; les étoffes et les draps, les toiles de Flandres, de Normandie, de Bretagne, non-seulement ce qui est exclusivement destiné au riche propriétaire, mais ce que recherchent avec un égal empressement et les maîtres et leurs esclaves. Combien de milliers de bras font agir et ces arts et ces manufactures, auxquels les Colonies fournissent les matières premières, telles que les sucres, les indigos et les cotons, cette source inépuisable de travail pour le peuple des villes et des campagnes! Combien de milliers de bras employés à la construction, à l'équipement de huit cents vaisseaux dont les mers sont couvertes, et qui sont occupés, sans interruption, au transport des denrées et des marchandises de France dans les Colonies, et à en rapporter leurs productions territoriales. Vingt-cinq

(1) Adm. des finances, tom. 2.

mille matelots font cette navigation, pépinière de ces hommes si précieux à la marine royale, également utiles lorsque la paix réunit les deux mondes, et quand les cris de la discorde bouleversent l'Univers.

Qui osera contester ces vérités simples, claires, et universellement reconnues ? Personne, dit-on ; vous combattez une chimère. Pressés par l'évidence des faits et la force des raisonnemens, les défenseurs de la cause des Noirs ne prétendent pas que l'on supprime l'esclavage, si cette suppression entraînait avec elle la perte des Colonies ; ils demandent seulement la suppression de la traite. Vous ne pouvez plus leur objecter la crainte qu'un si bel exemple ne soit pas suivi par l'Angleterre, puisque cette puissance paraît décidée au même sacrifice. Fort bien ; mais c'est ici particulièrement que les Colons, non plus en cette seule qualité de Colons, mais comme citoyens Français, proposent à la Nation assemblée leurs observations, ou, si l'on veut, leurs doutes et leurs scrupules. Ils lui dénoncent la fameuse question de la traite, et ils la supplient de l'examiner sous le rapport de l'exemple que l'Angle-

terre semble nous inviter à suivre, ou plutôt à lui donner.

Cette puissance peut songer de bonne foi à proscrire la traite, et désirer que la France l'imite. Dans ce cas, pour juger du degré d'estime qu'il faudrait lui accorder à l'aspect d'un tel sacrifice, il convient de l'apprécier par l'évaluation de ses colonies occidentales, et par celle de leur importance et de leur prix comparés avec les nôtres.

Il en résulte d'abord une vérité que l'intérêt palpable des Colons ne cherche point à exagérer, mais sur laquelle ils désirent que la Nation daigne fixer ses regards. La voici :

Toutes les Colonies occidentales de l'Angleterre sont parvenues à leur dernier degré de culture, et tendent vers leur déclin ; elles sont d'ailleurs plus que suffisamment pourvues de Nègres.

De ceci il résulte plusieurs conséquences évidentes.

Elles ne peuvent pas s'accroître.

Elles touchent, si elles n'y sont déjà rendues, à une diminution sensible.

La supériorité proportionnelle de leur population en Nègres rendrait proportionnellement

nellement aussi cette diminution moins fâcheuse pour elle que pour la France.

Donc elle a peu à perdre.

Voyons maintenant la position de la France. De ses îles du Vent une seule, et c'est la plus ancienne, la Martinique, ne peut guère se promettre d'accroissement ; la Guadeloupe en est encore susceptible ; et le sol en est en général excellent ; Tabago à peine commence à se montrer, et promet, dès son enfance, les plus heureux développemens ; Sainte-Lucie peut au moins doubler ses produits ; enfin, Saint-Domingue, cette Capitale de l'Archipel Franco-Américain, compte plusieurs moyens puissans de progression ; elle a encore des parties de montagnes à défricher, surtout dans cette longue haîne qui règne entre la bande du Sud et le revers du Nord, et s'étend du cap Tiburon jusqu'aux limites espagnoles ; le fond du cul-de-sac, les grands bois, aux environs du Mirbalais, dans la dépendance des Verettes, et bien d'autres terrains moins considérables. De ses plaines, la plus anciennement établie, celle du Cap, offre encore quelques défrichemens à faire. Celle de l'Artibonite n'est pas à moitié de sa culture possible, et

n'attend, pour augmenter ses produits infiniment précieux, que la réussite du projet tant de fois entrepris et abandonné, d'employer à son arrosement *les eaux d'un fleuve jusqu'à ce jour bien plus connu par ses ravages que par ses bienfaits.* Sans parler de la plaine du cul-de-sac, de celle de Léogane et d'autres moins étendues, situées entre cette dernière et le cap Dame Marie, que de conquêtes à faire dans la partie du Sud qui ne demande que des bras, de l'encouragement, de la protection, dont le sol exquis, et qui ne pèche que par un excès de vigueur, assure, pour l'avenir, les récoltes les plus abondantes. Enfin, par-tout où règnent déjà les cultures, il reste encore à les perfectionner et à en accroître les produits.

La France aurait donc beaucoup à perdre en abolissant la traite des Nègres.

Il ne s'agit plus ici de ménagemens; il en est que la bienséance, que les loix tacites de la société prescrivent d'individu à individu; il en est de reçus et d'indispensables de Nation à Nation : mais lorsqu'on médite une opération importante, et celle-ci l'est sans doute, lorsqu'on agite une de ces grandes

questions d'état qui influent sur le sort des empires et embrassent les générations, tout homme, tout citoyen doit être admis à se faire entendre et à proposer ses doutes, surtout s'il avertit d'un danger. C'est à ses concitoyens de juger s'il est imaginaire ou réel, et du degré d'attention qu'il mérite.

Honorons les vertus privées, croyons même aux vertus publiques; mais notre estime et notre admiration pour certains personnages illustres, dont le suffrage, dont l'opinion déterminent les résolutions d'un grand peuple; mais la connaissance que nous avons des sentimens généreux, de la loyauté d'une Nation qui rivalise avec nous de commerce, de puissance et de considération, ne doivent pas nous interdire l'examen scrupuleux du motif de ses délibérations sur des points communs entre nous.

Tranchons donc le mot. Ne nous laissons point entraîner par l'exemple de l'Angleterre dans cette grande et importante question.

Nous l'avons déjà vu, ses possessions occidentales perdent chaque jour de leur prix : peut-être craint-elle de les voir échapper de ses mains.

E si elle ne fesait que suspendre la traite !

Cette idée de suspension n'est point invraisemblable, et elle peut arriver de deux manières : l'une par l'effet d'une politique profonde et de desseins ultérieurs qu'il est permis de prévoir ; l'autre, par le changement de système qui ne tiendrait qu'à l'existence d'un seul homme, et que son successeur peut faire révoquer à son gré.

Faut-il donc confier le sort d'un grand empire à l'opinion que l'on peut prendre du caractère d'un seul homme, d'un mortel, surtout lorsque cet homme est le ministre d'une nation rivale et savante en politique, et que son devoir lui prescrit peut-être d'employer les moyens d'augmenter la gloire et la puissance de sa patrie, ou d'abaisser celle des peuples voisins et rivaux ?

Faut-il s'abandonner sans réserve à l'invitation d'un peuple qui peut vouloir nous égarer (car, quand il y va de la vie, il est permis de tout croire et de tout craindre), qui peut du moins se tromper, mais à qui cette erreur ne coûterait presque rien, et sur laquelle il pourrait revenir, tandis qu'en l'adoptant elle entraînerait votre ruine, et sans retour?

Enfin, soit alarmes, soit erreur, soit in-

différence, nous croirons donc, si l'on veut, l'Angleterre disposée à ce sacrifice. Mais, en le faisant, tout ne sera pas perdu pour elle. Il lui reste l'Inde, source féconde de richesses et de navigation; il lui reste sa position insulaire, qui lui fait du commerce maritime une nécessité, quand ce ne seroit pas un goût; il lui reste cet attrait pour la mer, qui, de ses enfans fait autant de matelots; il lui reste ce souvenir orgueilleux de tous ses triomphes sur un élément qui semble son domaine naturel et exclusif; il lui reste enfin ce Trident de Neptune, qui est le sceptre du monde.

Et la France, que lui reste-t-il?

A quoi lui sert la supériorité de sa population, l'excellence de son sol, la variété de ses productions, le génie industrieux et actif de ses habitans, la faveur de sa situation locale? Que lui sert tout cela, si sa culture est diminuée, si ses manufactures languissent, et elles languiraient par la privation des matières premières; si elle devient tributaire des autres puissances maritimes chez lesquelles il faudrait s'en pourvoir; s'il ne lui est plus permis de se montrer sur les mers, dont elle aura cédé l'empire, cet em

pire depuis si long-temps et si opiniâtrément disputé ! Tout, jusqu'à son commerce du Levant, jusqu'à ses pêcheries lointaines, jusqu'à son grand et petit cabotage, tout lui sera enlevé ou dépendra du caprice de l'Angleterre. L'Angleterre inquiétera, poursuivra nos pêcheurs jusque dans nos ports, devenus désormais inutiles. Elle régnera sur l'Océan, dans la Méditerranée, sur nos côtes, où elle portera l'épouvante et les ravages ; elle régnera par-tout où des flottes peuvent pénétrer, par-tout où peut aborder un esquif.

Et la France, dites-vous, s'en tiendra à ses ressources territoriales, à son commerce intérieur, à son commerce de terre. Mais pourquoi vouloir qu'elle perde sa magnifique branche du commerce maritime qui donne la vie à tout le reste, et que nos ennemis, que nos voisins, que toute l'Europe regarde avec un œil d'envie. Ah ! certes, si la nature leur eût accordé tous ces dons qu'elle nous a prodigués sans mesure, ils sauraient bien les faire valoir, ils en favoriseraient le développement, ils se garderaient bien d'y mettre obstacle, et plus encore d'y renoncer à jamais. Ce serait donc pour

eux un jour de triomphe et de fête que celui où ils verraient la France prendre une résolution qui la mettrait, en un instant, plus bas qu'ils n'eussent osé l'espérer, et qui terminerait enfin cette querelle que tant de siècles et de combats ont laissée indécise.

Est-ce donc là le terme auquel on aspire, et où nous porteraient le système et les vœux des défenseurs de la cause des Noirs? Peuvent-ils se persuader que ce soit là l'intention du Gouvernement? Qu'ils daignent relire le Discours de M. Necker à l'ouverture des Etats généraux, ils y trouveront, dans l'énumération des moyens de prospérité de la France, *des Colonies plus riches et plus fertiles que celles des puissances voisines.*

Ce n'est pas là un langage destructeur; et le prix qu'on met à un objet n'annonce pas la résolution prochaine de l'abandonner ou de l'affaiblir. Voudraient-ils tirer parti de quelques expressions qu'ils croient favorables à leurs idées sur la traite, et auxquelles il est clair qu'ils donnent trop d'extension? Examinons-les:

« Un jour viendra peut-être où, associant » à vos délibérations les Députés des Colo-

» nies, etc, vous vous occuperez des moyens » d'adoucir un esclavage considéré comme » nécessaire ».

Un jour viendra peut-être : nous le désirons, nous l'espérons, nous concourrons de tout notre pouvoir à rapprocher ce jour « qui fera » succéder aux maux inséparables de la traite » d'Afrique, aux maux qui dévastent les » deux Mondes, ces soins féconds et pros- » pères, qui multiplieraient dans nos Colo- » nies même les hommes destinés à nous » seconder dans nos utiles travaux (1) ».

Et ce souhait juste et humain, et cet espoir consolant, les Colons l'ont déjà formé.

« Je me rangerai du moins à l'opinion » que l'on pourrait, à une époque que je » crois encore éloignée, et dont je n'ima- » gine pas que nous devions être les témoins, » que l'on pourrait, dis-je, renoncer à la » traite des Nègres, aussitôt qu'il n'y aura » plus de défrichemens à faire dans nos » Colonies. Ce serait la première borne de » ce commerce ; et si, par l'effet d'une » meilleure législation, et surtout d'un ré- » gime plus doux, on parvenait à y sou- » tenir leur population généralement sur

(1) Discours de M. Necker.

» tous les biens, ainsi qu'elle se soutient » sur un certain nombre, il n'est pas » douteux qu'alors on verrait tomber de » lui-même un trafic que les plumes les plus » éloquentes ne réussiront jamais à légiti- » mer (1) ».

C'est ainsi qu'écoutant les conseils de la raison et de l'équité naturelles, c'est ainsi que, devançant ces grandes idées d'ordre et d'intérêt général, ils s'associaient déjà à ces plans d'amélioration que le cours des siècles et le progrès des lumières, et l'adoucissement des mœurs amènent parmi les hommes. Qu'au lieu de les calomnier, on daigne leur en tenir compte. C'est la seule réponse qu'ils opposent à ces reproches outrageans de dureté, d'insensibilité, de cupidité qu'on ne se lasse point de leur faire, que leurs principes, que leur conduite démentent, et que leurs cœurs désavouent.

Ces soins féconds et prospères, ils les ont entrevus et désignés, ils en ont calculé l'effet, ils s'y sont mutuellement invités, ils ont eux-mêmes sollicité les regards du Gouvernement sur les moyens de les faire naître,

(1) Discours sur l'Esclavage, pag. 103.

ils le consignent encore ici, ils le renouvellent, ce vœu qui satisfait à la fois le grand intérêt de l'humanité, devant lequel des hommes doivent toujours se prosterner, et l'intérêt de la société, et le respect dû aux propriétés, qu'il ne faut jamais perdre de vue. Tout dit qu'on doit chercher ces moyens bienfaisans et conservateurs. Il en est de si faciles, de si sûrs, que la simple indication suffit pour en déterminer l'essai et en promettre le succès.

Ce premier besoin de l'homme, celui à qui tout cède, la faim, non-seulement il faut l'apaiser, il faut y satisfaire avec profusion. Une nourriture abondante et saine, voilà ce qu'il faut d'abord assurer aux Nègres; et des lois en vigueur, et une inspection active et sévère rempliront cet objet, à l'aide d'un sol productif et d'une puissante végétation. On pourrait cependant ne pas négliger les secours extérieurs qui se joindraient aux productions des îles; et la sagesse du Gouvernement pesera, pour l'approvisionnement des Colonies, les moyens qui augmentent les relations de la métropole avec elles, ou qui ne soient pas nuisibles à l'intérêt de son commerce renfermé dans de justes bor-

nes. Ce serait d'ailleurs un moyen d'accroître des cultures précieuses, en leur rendant des terrains jusqu'ici consacrés à celles des vivres distribués en commun aux Nègres ; car, dans aucun cas, il ne faudrait les priver de leurs jardins. Le riz de la Caroline, le biscuit, la morue, cette manne précieuse même en Europe, toutes les nourritures, soit végétales, soit de toute autre espèce, que pourraient désigner les Colons, devraient remplacer avec la plus grande abondance ce que, jusqu'à ce jour, fournissait la Colonie elle-même. Mais en adoptant ces moyens de subsistances étrangères à son sol, il faudrait, d'un côté, prendre les plus fortes précautions pour que cette dépendance, où elle se mettrait sur un article si important, ne l'exposât jamais à des disettes funestes, ou à des retards fâcheux ; par exemple, dans le cas d'une guerre imprévue ; et de l'autre, que la vigilance la plus soutenue s'assurât de l'exactitude des Colons à remplir cette obligation sacrée. Autrement nous retomberions dans cet état de pénurie qui est le plus grand fléau dont les Colonies puissent être affligées, et qui entraîne tant de maux à sa suite (1).

(1) Discours sur l'Esclav., pag. 77.

Le point le plus délicat est un frein au despotisme ; et l'on ne doit guère l'attendre des lois positives, qui ne peuvent surveiller à chaque instant les détails intérieurs des habitations, et être admises que dans les cas assez rares où leur ministère doit intervenir exclusivement.

Il pourrait être illusoire de compter sur les avantages d'un tribunal permanent, même composé de propriétaires, dans lequel, chaque jour, à tout moment, pour une cause légère, peut-être sans objet réel, l'esclave aurait le droit de traduire son maître et de plaider contradictoirement avec lui. Cette lutte indécente et dangereuse, au surplus, ne serait pas de longue durée : son moindre inconvénient serait de contraindre bientôt à y renoncer ; et l'essai qu'on en ferait, si court qu'on le supposât, aurait déjà eu le temps de porter un coup fatal aux Colonies.

Mais il ne serait point illusoire de compter sur l'effet des administrations provinciales, qui répandraient dans les Colonies un esprit d'ordre, de modération, de tendance au bien public qui seul leur manque pour les faire fleurir. L'objet de ces assemblées étant

de s'occuper de l'intérêt général, celui des Nègres n'y serait jamais oublié. Il y tient si essentiellement, qu'on ne pourrait discuter les moyens d'accroissement et de splendeur des Colonies, sans que tout ce qui est relatif à leur nourriture, à leur bien-être, à leur conservation, à leur reproduction, n'y tînt la première place. Là les Colons s'inviteraient, se rappelleraient mutuellement aux idées d'ordre et de justice dont quelqu'un d'entr'eux aurait pu s'écarter. Dans les faits d'une certaine gravité, le cri public est une dénonciation aux Administrateurs, dont le devoir serait alors de faire venir pardevers eux le coupable, auquel ils feraient sentir avec force tout ce que sa conduite aurait de répréhensible et d'odieux. Il éprouverait là le second degré de censure, et le dernier de tous serait la peine imposée au maître inhumain de quitter une Colonie souillée par l'exemple de sa conduite atroce ou tyrannique, avec défenses d'y remontrer jamais l'homme incapable de gouverner des hommes, et indigne d'en posséder.

Mais on pourrait compter sur l'effet des affranchissemens, auxquels le Gouvernement lui-même met les plus fortes entraves par

une taxe égale à la valeur de l'affranchi, qui, souvent, détourne le maître d'accorder, et prive l'esclave de recevoir le prix de son zèle, ou de ses longs et pénibles travaux; ou de ses bons et fidelles services. Cette taxe est un impôt mis sur la bienfaisance; elle est un prétexte pour l'avare ingratitude, elle est un découragement pour la fidélité et la soumission.

Mais il ne serait point illusoire de compter sur l'effet de l'opinion, à qui tout obéit, qui dit à l'homme : « Sois juste, sois humain, » si tu veux être considéré; ne sois point » un barbare, si tu ne veux être abhorré » et proscrit »; de l'opinion qui vient de donner à cet objet un ressort, une activité incroyables, et qui peut concourir puissamment avec les intentions plus calmes, les idées plus vraies, les moyens plus doux de gens aussi bons citoyens, mais mieux instruits que ne le paraissent les défenseurs de la cause des Noirs.

Mais il ne serait point illusoire de compter sur l'effet des encouragemens qui dépendent du Souverain d'une Nation chez laquelle un mot flatteur de sa bouche, ou dit en son nom, fait affronter tous les dangers, con-

sole de toutes les pertes, excite toutes les vertus : où un mot réprobateur est un arrêt de proscription qui fait rougir le vice, ou l'invite à réparer ses erreurs, ou flétrit le coupable aux yeux de ses concitoyens retenus par la crainte d'un tel blâme.

Il serait dangereux, osons le dire, il serait exécrable d'écouter les conseils emportés d'une religion qui, empruntant au fanatisme ses torches incendiaires, armerait, au nom du ciel et de l'humanité, des hommes contre d'autres hommes, et remplirait la terre de meurtre et de carnage.

Mais il ne serait point illusoire de compter sur les préceptes et sur les conseils d'une religion qui prêche la modération, la charité, l'amour du prochain, dont l'esprit est d'adoucir à la fois l'effet de l'inégalité introduite parmi les hommes, et de maintenir l'ordre établi dans la société, qui ne croit point l'Univers habité par des anges, mais qui veut former des hommes justes et humains, qui dit : « Esclaves, obéissez à vos » Maîtres : Maîtres, soyez bons envers vos » Esclaves ».

Ayons, dans nos Colonies, des Pasteurs éclairés, et sur-tout vertueux, qui rappellent

souvent ces préceptes divins d'une religion pure et sainte. Que ses ministres soient toujours estimables, pour que leur ministère soit toujours respecté : que non-seulement on n'y néglige point, mais que l'on y multiplie les mariages entre les Nègres. Ce seul moyen bien employé peut produire tous les biens imaginables, rappeler les mœurs, faire des Nègres fidelles et attachés, accroître, ou du moins soutenir la population, et mener ainsi au but désiré, l'abolition de la traite. Que l'on ne regarde point ceci comme une chimère : on en trouverait l'exemple dans une de nos Colonies des îles du Vent, à la Guadeloupe. Il serait si facile de le suivre, et si heureux d'en partager les fruits !

Voilà, (du moins les Colons en sont persuadés,) voilà les soins, les moyens prospères dont on peut attendre ce que ne présente point le système destructeur des défenseurs de la cause des Noirs : la conservation, l'accroissement, la splendeur des Colonies, obtenus par l'effet d'une bonne administration intérieure, et d'un traitement juste et humain pour les esclaves, dont le sort s'adoucit chaque jour.

RÉSUMÉ

RÉSUMÉ.

C'est une idée invraisemblable que la France puisse jamais songer à abandonner ses Colonies.

L'intérêt qu'elle a à les conserver paraît au contraire incontestable. La loi, non-seulement de les conserver, mais de les protéger et d'en favoriser le développement, lui semble rigoureusement imposée par les considérations suivantes :

Que d'elles dépendent une partie de sa culture : une plus grande partie du mouvement de ses manufactures : l'acquisition annuelle d'un numéraire évalué à 40 millions dans la balance de son commerce avec le reste de l'Europe : l'entretien de sa navigation marchande, aliment de sa marine royale, et par conséquent le seul moyen de disputer à l'Angleterre l'empire des mers, auquel cette puissance prétend sans partage.

Or les Colonies ne peuvent être cultivées que par des Nègres esclaves.

Par des Nègres : attendu que déjà ils y sont ; que des cultivateurs Blancs ne peuvent y être admis ni confondus avec eux, soit libres, soit esclaves ; qu'en supposant l'absence des Nègres, les Blancs ne pourraient les remplacer en qualité d'engagés ou de journaliers salariés ; et qu'enfin ils succomberaient bientôt sous l'action d'un climat brûlant, & si différent de celui sous lequel ils sont nés.

Par des Nègres esclaves, parce que tel était originairement leur sort en Afrique ; parce que tel a été jusqu'aujourd'hui leur sort dans les Colonies ; parce qu'il serait impossible de les contenir s'ils venaient à être affranchis ; parce qu'il ne faudrait plus compter sur eux pour la culture des terres ; parce qu'il ne suffirait pas de leur donner la liberté, si l'on n'y joignait des propriétés et des moyens sûrs de subsistance pour eux et pour leur famille ; parce que si l'on cherchait, par exemple à Saint-Domingue, à les forcer au travail, et que l'on voulût en faire une nation agricole, ils passeraient bientôt dans la partie Espagnole, où ils croiraient trouver une subsistance assurée, et un asile contre ce qu'ils caractériseraient de persécution ; que soit qu'ils

y réussissent ou non, ils n'en seraient pas moins perdus pour la France.

Les Colons supplient donc les Etats généraux d'examiner,

1°. Si la France doit abandonner ses Colonies, et si elle aurait le droit, avant cet abandon, d'en changer le régime ;

2°. S'il est possible de changer ce régime sans entraîner la subversion totale des Colonies ;

3°. S'il n'est pas convenable de rejeter, ou du moins prudent de suspendre le projet d'abolition de la traite, en considérant que réellement l'esclavage règne avec force dans presque toute l'Afrique, indépendamment du commerce qu'y font les Européens ;

Que leur renonciation à ce commerce n'y produirait pas l'extinction de l'esclavage ;

Qu'on ne pourrait guère se promettre cette extinction que de l'effet d'une civilisation parmi ces peuples, presqu'impossible à espérer ;

Et qu'enfin, en attendant cette heureuse révolution, on peut admettre une police dans l'achat et dans le transport des Nègres, qui satisfasse à la fois le vœu de l'humanité et celui même du commerce de France, ainsi que des Colons ;

4°. S'il convient à la France de faire le sacrifice de tous ses avantages, tels que ceux de son commerce, de son numéraire, de sa navigation, de sa puissance navale, pour écouter les conseils d'un zèle plus humain qu'éclairé, et les insinuations suspectes d'une Nation rivale.

Paris, 9 Juin 1789.

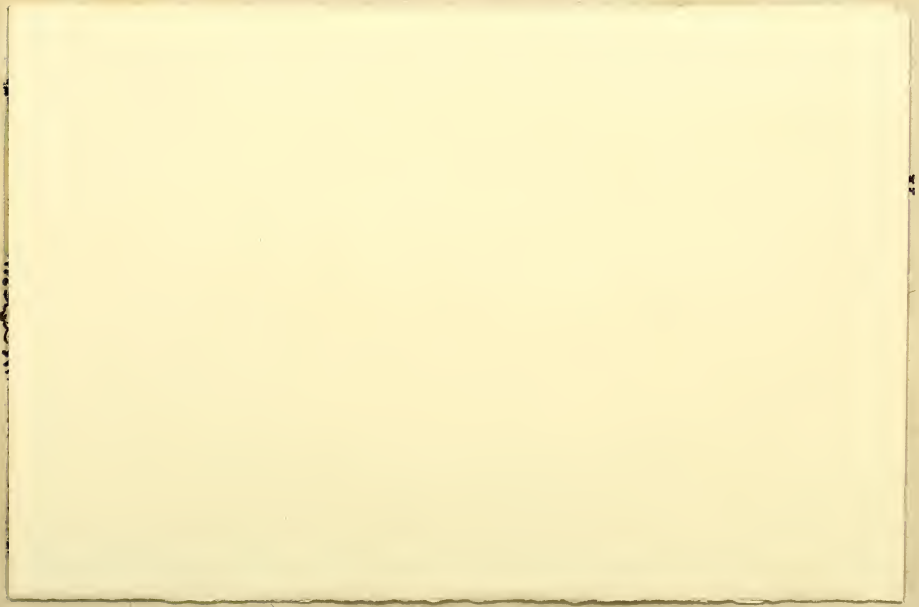

E771
L651d
V.2